

**ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-54**  
**PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION**  
**ET DE STATIONNEMENT**

PUBLIÉ LE  
02 MAI 2023  
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de l'entreprise ENSIO EST sise, 1, Rue de l'industrie à FEGERSHEIM (67640),

CONSIDERANT que dans le cadre de **travaux de fouille pour la création d'une adduction télécom à hauteur de 5, Rue de la Digue à LA WANTZENAU (67610)**, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

**Arrête**

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Du 8 mai 2023 au 12 mai 2023,**

**5, Rue de la Digue**

*Réalementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules dans les deux sens de circulation*

*Réalementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant dans l'emprise du chantier*

*Réalementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h*

**Directives : Une déviation sera mise en place par la rue des morilles pour accéder à la digue.**

**Article 2:** Cette interdiction ne concerne pas les services de secours et de sécurité et les services communaux. L'accès des riverains est maintenu de part et d'autre de la zone de travaux.

**Article 3:** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société ENSIO EST.

**Article 4:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5:** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Aux archives à la Mairie.

Fait le

27 AVR. 2023

Pour le Maire,

La Maire, l'adjoint délégué  
Michèle KANNENGESER  
Camille MEYER



